

POLLUTION PAR L'OZONE

Un épisode de pollution atmosphérique par l'ozone est actuellement observé dans le Gard.

Le deuxième seuil d'alerte des populations, **fixé à 300 micro-grammes d'ozone par m³ d'air ambiant**, a été dépassé sur 2 capteurs du département.

A partir de ce seuil les pouvoirs publics renforcent les mesures de limitation d'émission des polluants contribuant au développement de l'ozone.

Des recommandations sanitaires et de réductions des polluants sont données par le préfet.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LA POPULATION

Que doit-on faire ?

1. éviter les activités sportives intensives,
2. éviter les activités extérieures non indispensables
3. limiter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures...)
4. suivre strictement les traitements médicaux et, en cas de doutes ou problèmes, ne pas hésiter à consulter un médecin
5. pour les enfants de moins de 15 ans, reporter toute compétition sportive
6. pour les personnes de plus de 15 ans, reporter les compétitions sportives prévues à l'extérieur

Qui est concerné prioritairement ?

Les recommandations s'appliquent à l'ensemble de la population et, en priorité, aux enfants de moins de 12 ans, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques

RECOMMANDATIONS DESTINEES A LIMITER LA POLLUTION

1. limiter l'usage de véhicules à moteur essence ou diesel
2. privilégier l'utilisation des transports en commun, les possibilités de covoiturage